



# 15<sup>ème</sup> édition du C2EI

**CONCOURS DE L'ENTREPRISE  
EXEMPLAIRE ET INNOVANTE**

## **DOSSIER de PRESENTATION**

**Contact :**  
**Yoann Lacombe**  
Chargé de mission national C2EI  
06.14.66.97.66  
[c2ei@jcef.asso.fr](mailto:c2ei@jcef.asso.fr)



## HISTORIQUE et VALEURS



### Valoriser l'innovation et l'entrepreneuriat

#### Etre un réseau d'influence et révélateur de Talents

Fidèle à ses valeurs de respect de la personne humaine, de la liberté des individus et de l'entreprise, et de la justice économique, la Jeune Chambre Economique Française a souhaité valoriser les entreprises qui mettent en place des actions innovantes et exemplaires, au service de la collectivité et des économies du futur, en créant **le Concours de l'Entreprise Exemplaire et Innovante**.

### La JCEF, premier réseau de jeunes citoyens actifs

#### Qui sont les membres de la Jeune Chambre Economique Française ?

Les critères indispensables pour devenir membre de la JCEF sont : être majeur et avoir moins de 40 ans, partager les valeurs humanistes de la Jeune Chambre, se considérer comme un acteur et non comme un spectateur de la vie sociale.

Créée par Yvon Chotard en 1952, la Jeune Chambre Economique Française est **reconnue d'utilité publique** depuis 1976. Cette organisation, indépendante de tout courant politique, religieux ou syndical, compte **3000** bénévoles adhérant à 150 Jeunes Chambres Economiques locales affiliées à 23 Fédérations régionales.

#### L'épanouissement individuel et la prise de responsabilité

La Jeune Chambre Economique Française est un vivier qui offre à ses membres l'opportunité de prendre des responsabilités à l'échelle locale, régionale et/ou nationale, avec pour objectif de faire progresser la société en progressant individuellement.

## MISE EN ŒUVRE

Plus de **600 actions** sont menées chaque année par l'ensemble des Jeunes Chambres Economiques locales, dans les domaines d'actions suivants :

- Développer l'économie
- Agir pour l'emploi
- Préserver la planète
- Etre solidaire
- Aménager son territoire

### Le calendrier 2015

**Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2015** : date limite nationale de dépôt des dossiers par les candidats

**A partir du 2 Octobre** : réunion du jury final à Paris. Le jury est composé :

- De membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre Economique Française
- De professionnels (chefs d'entreprises, institutionnels, société civile, partenaires)

Les prix seront remis selon des modalités à définir, soit lors du Congrès National annuel de la Jeune Chambre Economique Française soit lors d'une cérémonie à Paris.

Les lauréats seront invités à cet événement par la JCEF afin de recevoir leur prix, à défaut d'être présents ils s'engagent à se faire représenter.

### Les catégories du concours

Les projets doivent se situer parmi les 3 catégories suivantes :

- **En création** : projets nécessitant une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique (entreprises en pré-incubation, jeunes pousses, etc...).
- **En développement** : projet porté par une entreprise ayant moins de 3 ans d'existence.
- **mature proposant un nouveau produit ou service innovant** : projet innovant porté par une entreprise de plus de 3 ans, visant à diversifier l'activité de celle-ci, d'optimiser ses compétences et/ou d'ouvrir son marché.

### Qui peut concourir ?

Le concours de l'Entreprise Exemplaire et Innovante (C2EI) est ouvert aux entreprises (privées ou publiques), quel(s) que soi(en)t leur(s) secteur(s) d'activité et leur taille dont le dirigeant est âgé entre 18 et 40 ans (à la date du dépôt du dossier). Les organisateurs ou membres de Jury ne peuvent participer au concours.

## MISE EN ŒUVRE

### Comment concourir ?

**Le dossier de candidature et le règlement** sont téléchargeables depuis le site de la Jeune chambre Economique Française [www.jcef.asso.fr](http://www.jcef.asso.fr) ou peut être obtenu sur demande par mail : [c2ei@jcef.asso.fr](mailto:c2ei@jcef.asso.fr)

La liste des documents complémentaires à joindre (business plan, plaquette, dossier de presse, ...) est mentionnée dans le dossier de candidature.

Le dossier au format papier doit être doublé d'un format numérique à adresser tous 2, soit :

- directement au siège de la JCEF, 9-11 rue Alasseur, 75015 Paris / mail : [c2ei@jcef.asso.fr](mailto:c2ei@jcef.asso.fr)
- à la Jeune Chambre Economique locale ou Fédération régionale JCE la plus proche organisatrice d'une édition locale (pour tout renseignement : [c2ei@jcef.asso.fr](mailto:c2ei@jcef.asso.fr))

## RELAIS & PARTENAIRES

### Les relais du concours

#### Un fort réseau local

Depuis sa création, le Concours de l'Entreprise Exemplaire et Innovante a été repris dans plus de 50 villes ou régions à travers toute la France. Cette action s'appuie sur la force du réseau de la JCEF.

#### Un réseau de partenaires

Les dossiers de candidatures sont aussi transmis à la JCEF via nos réseaux partenaires : le réseau BGE, Initiative France, l'APCE, BPI France, les CCI, pépinières et technopôles.

### Dotations du concours

Les prix des lauréats du concours visent à valoriser l'activité de l'entreprise au sein du réseau de la Jeune Chambre Economique Française :

- Un portrait dans le magazine « chef d'entreprise Magazine » pour chacun des Lauréats,
- Une session de Business Meeting avec des professionnels de notre organisation,
- Une communication auprès de la presse nationale en coordination avec notre agence de relation presse,
- Un article dédié dans le magazine national de la Jeune Chambre Economique Française,
- Une intégration au réseau des anciens lauréats du C2EI,
- Une visibilité dans les supports de communication de la Jeune Chambre Economique Française et de ses partenaires.

**Vous souhaitez concourir ?**

**Téléchargez votre dossier de candidature sur [www.jcef.asso.fr](http://www.jcef.asso.fr)  
et renvoyez-le complété **au plus tard le Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2015<sup>1</sup>**.**

**Renseignements : Yoann Lacombe ([c2ei@jcef.asso.fr](mailto:c2ei@jcef.asso.fr))**

---

<sup>1</sup> Attention, vérifiez si une jeune chambre locale ou la fédération régionale de votre territoire organise le Concours de présélection – la date du dépôt du dossier doit alors être antérieure à la date nationale.